

SEANCE DU 9 AOUT 2021

- :- :- :- :- :- :- :-

*L'An deux Mil vingt et un, le 9 août à 18 h 40, le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme Carole **ROUSSEAU**, Maire, 4 août 2021, s'est réuni sous la présidence de cette dernière. En raison de l'état d'urgence sanitaire, afin de garantir la sécurité des conseillers participants à la réunion et ainsi que le permet l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente. D'autre part, en application de l'article 10 de l'ordonnance précitée cette réunion a eu lieu en présence du public, mais avec un effectif limité à 6 personnes adapté à la salle et au respect des mesures barrières.*

*Etaient présents : Mme **CHUET**, M. **ROUSSEAU**, Mme **ROUPILLARD** adjoints, Mme **BRIGOT**, Mme **DANGER**, M. **HECQUET**, M. **LARCHET**, Mme **LE TRAQUEZ**, M. **POITOUX**, M. **LE PAVIC**.*

*M. **EVARD** Jean-Pierre a donné procuration à Mme **ROUSSEAU** Carole,
Mme **PELTIER** Caroline a donné procuration à Mme **DANGER** Pascale,
M. **GAILLARD** Julien a donné procuration à M. **ROUSSEAU** Pascal.*

M. ---- a été désigné secrétaire de séance.

PROCEDER A L'INSTALLATION DE M. EVRARD Jean-Pierre, CONSEILLER MUNICIPAL, REMPLAÇANT M. GIBault, DEMISSIONNAIRE

Mme ROUSSEAU informe les membres présents que par courrier en date du 20 juillet 2021 M. le Préfet l'a informée avoir accepté la démission de M. GIBault de ses fonctions d'adjoint au maire et également de son poste de conseiller municipal, volonté exprimée par l'intéressé le 13 juillet 2021 dans le courrier adressé en Préfecture. La démission devient définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé, même verbalement. Il convient donc de procéder au remplacement de M. GIBault au sein de l'assemblée municipale. Elle rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le remplacement des conseillers municipaux dont le siège devient vacant est organisé par l'article L 270 du code électoral. Cet article prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Il ressort de ces dispositions que la vacance du siège de conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier ait préalablement accepté d'exercer les fonctions de conseiller municipal.

Le suivant de la liste portée par Mme ROUSSEAU intitulée « Bien vivre à Meusnes » est madame Héléne HUART. Par courriel en date du 6 août 2021, madame HUART a informé Mme le Maire que d'importants changements dans sa situation personnelle, survenus depuis les élections municipales de 2020, la conduisent à prendre la décision de renoncer à siéger au conseil municipal. Le suivant de liste après Mme HUART est monsieur Jean-Pierre EVRARD, lequel n'ayant pas renoncé de manière expresse à son mandat devient conseiller municipal et a été convié à la présente séance.

Mme ROUSSEAU proclame l'élection de M. EVRARD et le déclare installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

N° 20210809-01

REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A LA DEMISION DU PREMIER ADJOINT ET A LA REORGANISATION DES DELEGATIONS

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 26 mai 2020, cette même assemblée a créé 4 postes d'adjoint au maire. Suivant arrêté du Maire en date du 27 mai 2020, M. GIBault a reçu délégation en matière de Voirie, Adduction d'eau potable, Assainissement, Eclairage public, Sécurité routière, Bâtiments, Cimetière et Gestion opérationnelle des services techniques. Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle ne souhaite plus accorder de délégation pour les fonctions énoncées ci-dessus et qu'elle entend reprendre la gestion des dossiers relevant de ces domaines.

Aussi, suite à la démission de monsieur GIBault du poste de 1^{er} adjoint, Mme le Maire propose-t-elle de ramener à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE de ramener à 3 le nombre de postes d'adjoint au Maire, ce qui a pour conséquence de faire remonter d'un cran dans l'ordre du tableau les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire.

N° 20210809-02A

REPLACEMENT DE M. GIBault DANS LA FONCTION DE REFERENT AU PLUi

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de remplacer M. GIBault dans sa fonction de référent communal au PLUi et, le cas échéant, désigner un nouveau suppléant.

Il est proposé aux voix du conseil municipal la candidature de

Référent titulaire	Référent suppléant
GAILLARD Julien	HECQUET Philippe

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

Ont obtenu :	
M. GAILLARD	14 voix
M. HECQUET	13 VOIX,
(le candidat s'abstenant)	

Sont élus référent communal au PLUi :

Référent titulaire	Référent suppléant
GAILLARD Julien	HECQUET Philippe

N° 20210809-02B

**REMPLACEMENT DE M. GIBAUT EN SA QUALITE DE DELEGUE
DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE LOIR ET CHER (SIDELC)**

Madame le Maire informe les membres présents qu'il convient de remplacer M. GIBAUT dans sa fonction de délégué auprès du S.I.D.E.L.C. et, le cas échéant, de désigner un nouveau suppléant

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher et que, conformément aux statuts de ce syndicat, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Il est proposé aux voix du conseil municipal la candidature de

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. HECQUET Philippe	M. POITOUX Didier

Le vote, qui s'est déroulé à main levée, a donné les résultats suivants :

Ont obtenu :

M. HECQUET Philippe	14 voix
M. POITOUX Didier	14 voix

Sont élus délégués au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher :

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
M. HECQUET Philippe	M. POITOUX Didier

N° 20210809-02C

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT COMMUNAL A L'A.T.D. 41

Mme le Maire informe l'assemblée que par suite de la démission de M. GIBAUT, il convient de désigner un nouveau correspondant communal auprès de l'Agence Technique Départementale.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

DESIGNE M. LE PAVIC Alexis.

N° 20210809-03

VIREMENTS DE CREDITS

Mme le Maire expose aux membres présents que l'épisode pluvieux de la mi-juillet a fortement dégradé les chemins communaux sur les secteurs du « Musa » et « Chamberlin » et qu'il convient de procéder aux réparations sans tarder afin que les exploitants agricoles notamment puissent accéder à

leurs parcelles. Le montant des réparations est estimé à 25 000 € environ. Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget, il convient de procéder au virement de crédits suivant :

Budget principal – 76000 :

Section	Nature	Imputation – Libellé	Montant en €
F	Dépense	022 – Dépenses imprévues	- 25 000.00
F	Dépense	615231 – Entretien de voirie	+ 25 000.00

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du maire,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

VOTE les virements de crédits ci-dessus.

ANNEXE
A LA DELIBERATION REDUISANT LE NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE
RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION

DETERMINATION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE

	Taux maximal de l'indice brut terminal autorisé
Indemnité du Maire	51.60
Indemnités de fonction des adjoints ayant reçu délégation	3 x 19.80 = 59.40
Enveloppe globale autorisée (maire + adjoints)	111

REPARTITION DE L'ENVELOPPE

	Taux de l'indice brut terminal
Indemnité du Maire	51.60
Indemnités de fonction des adjoints ayant reçu délégation	3 x 19.80 = 59.40
Enveloppe globale autorisée (maire + adjoints)	111

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom – Prénom	Fonction	Indemnité de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal
ROUSSEAU Carole	Maire	51.60 %
CHUET Céline	Adjointe au Maire	19.80 %
ROUSSEAU Pascal	Adjoint au Maire	19.80 %
ROUPILLARD Laurence	Adjointe au Maire	19.80 %